

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D132023

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 19
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 03 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 24 février 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES, M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine, Maires-Adjoints, M. CHEVRET Pascal – Mme RAVAT Ginette – Mme BLANC Dominique – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. RIGAUD Denis – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. GAULIN Christian, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine, M. ALBENQUE Christophe a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. BERRY David.

Arrivées en cours de séance : Mme BLANC Dominique, Mme PONCET Florence arrivées à la troisième question

Absents : M. DEVEYLE Alain, M. GAILLARD Bruno

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

DENOMINATION DE VOIES

Monsieur le Maire, après avis du Président de la Commission Environnement, et après étude du plan d'aménagement prévu pour le secteur des Bottières, propose de nommer les voies desservant les futurs lotissements du secteur, comme suit :

- Rue des Godonnières : pour l'extension au sud de la rue des Godonnières existante jusqu'à la rue perpendiculaire,
- Rue Luciat : pour l'extension au sud de la rue Luciat existante jusqu'à la rue perpendiculaire,
- Rue des Bottières : pour la rue partant de l'extension de la rue des Godonnières en direction de l'Est puis du Sud, jusqu'au débouché sur la Rue du Chemin vieux,
- Impasse des Bottières : pour la voirie partant en direction de l'Est et située dans le virage de la Rue des Bottières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de nommer :
- Rue des Godonnières : pour l'extension au sud de la rue des Godonnières existante jusqu'à la rue perpendiculaire,

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20230303-D132023-DE
Date de réception préfecture : 09/03/2023

- Rue Luciat : pour l'extension au sud de la rue Luciat existante jusqu'à la rue perpendiculaire,
- Rue des Bottières : pour la rue partant de l'extension de la rue des Godonnières en direction de l'Est puis du Sud, jusqu'au débouché sur la Rue du Chemin vieux,
- Impasse des Bottières : pour la voirie partant en direction de l'Est et située dans le virage de la Rue des Bottières.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 08 mars 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX